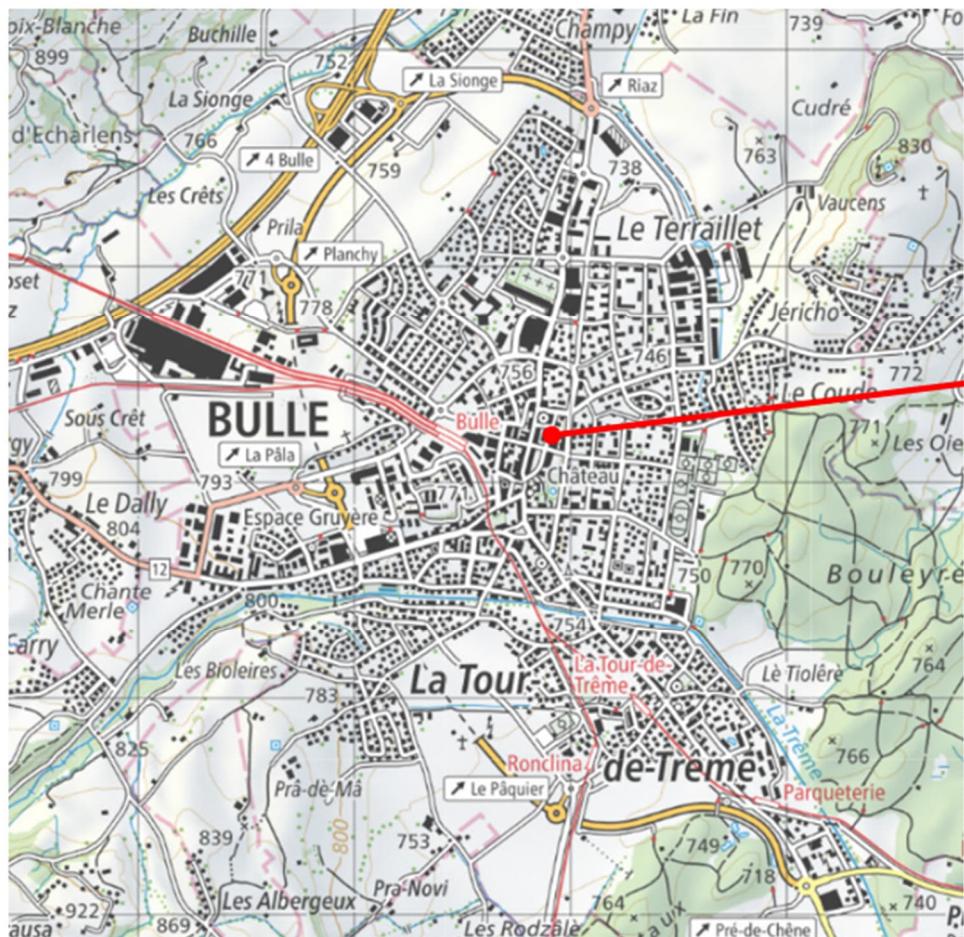


SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2025**Point 3.1.13 de l'ordre du jour****Crédit relatif au réseau d'eau potable – Rénovations 2026****1. Introduction**

Le service des eaux de la Ville de Bulle est géré par EauSud SA depuis le 1^{er} janvier 2025.

Jusqu'en 2021, les investissements pour les rénovations du réseau d'eau potable étaient intégrés aux comptes de fonctionnement. Avec l'introduction du nouveau règlement des finances au 1^{er} janvier 2022, ils doivent désormais figurer dans le compte des investissements. Pour information, comme ces travaux sont financés par une taxe, il n'y a pas de prélèvement pour le fonds d'énergie et le fonds culture et embellissement.

Le seul investissement à prévoir en 2026 se situe à la rue de la Condémine :



Emplacement de la réalisation prévue en 2026

2. Descriptions des travaux et coûts : Rue de la Condémine

La Ville de Bulle va procéder au réaménagement complet de l'espace public à la rue de la Condémine (secteur La Rieta-Morlon), ainsi qu'à la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

Pour le réseau d'eau, il s'agit de profiter de ces travaux afin de réhabiliter un tronçon de conduite qui a été mis hors service temporairement à la suite de ruptures de canalisation répétées. Le projet prévoit la pose d'environ 140m de tuyaux en fonte d'un diamètre nominal de 150mm et d'une nouvelle borne hydrante, ainsi que la reprise des branchements privés situés sur le domaine public.



Rue de la Condémine

Coût des travaux HT

Fr. 215'000.00

3. Crédit demandé

Adaptation du réseau d'eau potable HT

Fr. 215'000.00

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 215'000.00 pour les rénovations du réseau d'eau potable 2026. A noter que le montant d'investissement est demandé sans TVA du fait que cette dernière est récupérée par la Ville de Bulle.

Financement : Par emprunt de Fr. 215'000.00 auprès d'un organisme financier

Amortissement : 1.25 % par année dès 2027

Intérêts : 2% (taux indicatif) par année

Clause d'indexation : Selon l'art. 29 de la loi sur les finances communales (LFCo), le montant du crédit sera indexé sur l'indice des prix de la construction publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), Espace Mittelland.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard